

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 49_170626

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
AGRICULTURE ET
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Avenant n°1 au bail
emphytéotique administratif
conclu avec l'association
Aubagne Football Club (AFC)
devenue Sporting Club
Aubagne Air Bel (SCAAB)
dans le cadre de l'Appel à
Manifestation d'Intérêt – AMI
– Mésones

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°49_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Madame Clémentine FARDOUX rapporte :

La Commune d'Aubagne a lancé début 2025, un Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI – pour la réalisation et l'exploitation de 4 terrains de foot à 5 et autres équipements sportifs permettant le rayonnement de la plaine sportive.

L'association Aubagne Football Club – AFC - a été lauréate de cet AMI et par délibération du 25 mars 2025, le Conseil municipal a approuvé le bail emphytéotique administratif (BEA) à conclure avec l'AFC pour la réalisation et l'exploitation de 4 terrains de Foot à 5 et de 6 pistes de Padel.

Suite à la fusion des associations Aubagne Football Club et Sporting Club Air Bel, devenues Sporting Club Aubagne Air Bel - SCAAB - il convient d'avenanter le BEA conclu en modifiant la dénomination du preneur et en actant les modifications au programme de travaux avec la réalisation de 3 terrains de foot à 5 et de 7 pistes de Padel.

Les autres clauses du BEA conclu initialement ne sont pas changées, notamment la durée de 20 ans et la redevance de 12.000 euros par an.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif conclu afin d'intégrer le changement du nom du preneur et les modifications au programme de travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil municipal d'Aubagne n° 08-250325 du 25 mars 2025, approuvant le bail emphytéotique administratif à conclure avec Aubagne Football Club,

CONSIDÉRANT que la fusion des associations Aubagne Football Club et Sporting Club Air Bel, devenues Sporting Club Aubagne Air Bel - SCAAB – implique le changement du nom du preneur du bail emphytéotique administratif conclu initialement,

CONSIDÉRANT que les modifications convenues au programme de travaux doivent être intégrées au bail emphytéotique administratif conclu initialement,

CONSIDÉRANT que ces modifications ne modifient pas l'économie générale du contrat initial,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}: d'APPROUVER l'avenant n°1 au bail emphytéotique administratif à conclure avec l'association Sporting Club Aubagne Air Bel, tel que figurant en annexe ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit bail ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 7

Délibération n°49_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

POUR EXTRAIT CONFORME